



IMMIGRATION

Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,
grands-parents,
enfants adoptés et
autres membres de la
parenté**

**Directives propres au
bureau des visas
États-Unis d'Amérique**



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Ce document est disponible en **format PDF seulement**. La liste de contrôle est un des formulaires que vous devez inclure dans votre demande. Assurez-vous d'imprimer ce document, de le compléter et de le joindre à votre demande.

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). **À moins d'indications contraires**, envoyez des photocopies de tous vos documents. L'*Engagement*, si vous avez l'intention de vivre au Québec, et les certificats de police doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

<p>1. FORMULAIRES D'IMMIGRATION Assurez-vous qu'ils sont complets et, le cas échéant, signés :</p> <p>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406) - Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire. <input type="checkbox"/></p> <p>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) - Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire. <input type="checkbox"/></p>
<p>2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL <input type="checkbox"/></p> <p>Certificats de naissance, de mariage, de divorce définitif, d'annulation ou de séparation pour vous-même et pour votre conjoint ou conjoint de fait, certificat de décès du conjoint, le cas échéant. En outre, une copie claire de votre carte/certificat/autre pièce d'identité nationale (si possible).</p>
<p>3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS <input type="checkbox"/></p> <p>Certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents); papiers d'adoption pour tout enfant à charge adopté; preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal; si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde.</p> <p>Si l'âge de votre enfant a été confirmé avant le 1^{er} août 2014, soumettre également: Pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, preuve qu'ils poursuivent des études continues à plein temps (tels que rapports/dossiers scolaires complets depuis que l'âge de 22 ans a été atteint), et preuve qu'ils dépendent entièrement de vous pour subvenir à leurs besoins.</p>
<p>4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS <input type="checkbox"/></p> <p>Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre conjoint et les enfants à votre charge. Les enfants doivent avoir leur propre passeport, distinct de celui de leurs parents. N'annexez que des copies des pages portant le numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration, votre photo, votre nom, la date et le lieu de naissance. Si vous résidez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une copie de votre visa pour le pays où vous résidez actuellement.</p> <p><i>Tous les immigrants éventuels doivent détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir leur établissement. les passeports diplomatiques, officiels, de service ou d'affaires publiques ne sont pas valides aux fins d'immigration au Canada.</i></p>

5.	PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA	<input type="checkbox"/>
<p>Preuve de parenté avec la personne qui vous parraine au Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produisez une copie du certificat de naissance/registre de recensement de la famille pour votre répondant si vous êtes parrainé par votre fils/fille. • Produisez une copie du certificat d'adoption si le demandeur est un enfant adopté. <p>Preuve du statut de cette personne au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Photocopie du <i>Visa d'immigrant</i> (IMM 1000) ou preuve de citoyenneté canadienne, ou • Copies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne). <p>Vous devez aussi produire une copie de la lettre du Centre de traitement des demandes de Mississauga qui confirme que votre Engagement (parrainage) a été approuvé.</p>		
6.	CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE	<input type="checkbox"/>
<p>Originaux de certificats de police pour chaque pays où vous, et chaque personne de votre famille ayant 18 ans ou plus, avez résidé pour six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Vous devez joindre les originaux des documents de police. Veuillez consulter notre site web au : http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.</p>		
7.	ENGAGEMENT	<input type="checkbox"/>
<p>L'original, s'il y a lieu et si vous avez l'intention de résider au Québec</p>		
8.	EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES	<input type="checkbox"/>
<p>Veillez fournir deux (2) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir Photos dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice B, Spécifications pour photos.</p>		

Envoi de votre demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'adresse suivante:

Parrainage : (Type de parrainage)
Centre de traitement des demandes - Sydney
C.P. 9500
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 0H5
Canada

Si vous envoyez la demande en utilisant un service de messagerie plutôt que par la poste, utilisez l'adresse suivante:

Parrainage : (Type de parrainage)
Centre de traitement des demandes - Sydney
49 rue Dorchester
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 5Z2
Canada

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

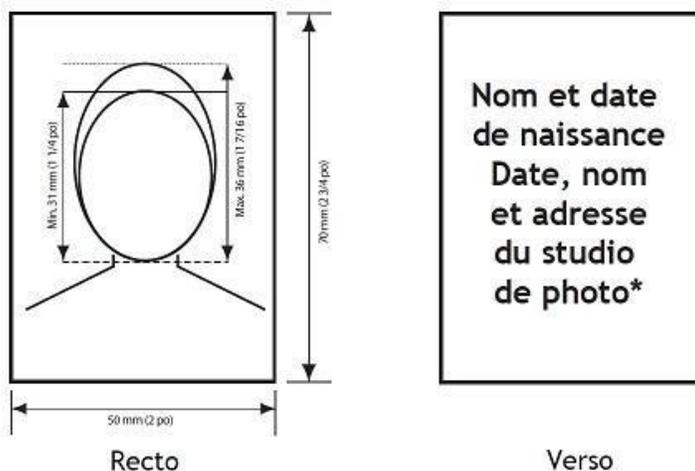
APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Vous devez fournir les photos identiques et non retouchées.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.
- Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc.
- Les photos doivent être des originaux et ne pas avoir été modifiées de quelque manière que ce soit ni avoir été prises à partir d'une photo existante.
- Les photos doivent refléter votre apparence actuelle (avoir été prises au cours des six (6) derniers mois).

Notes au photographe

Les photos doivent :

- avoir été prises par un photographe professionnel ;
- mesurer 50 mm par 70 mm (2 po de largeur par 2 po 3/4 de longueur) et les dimensions du visage doivent être de 31 mm à 36 mm (de 1 po 1/4 à 1 po 7/16), du menton au sommet de la tête ;
- être claires, bien définies et bien nettes ;
- montrer une expression faciale neutre (**yeux ouverts et clairement visibles, bouche fermée, pas de sourire**) ;
- être prises avec un éclairage uniforme et **ne présenter aucun** ombrage ou reflet de flash ;
- être **centrées** et montrer une vue de face complète de la tête et des épaules (c- à-d. il faut voir complètement la tête et les épaules de la personne, de face, au milieu de la photo) ;
- avoir été prises sur un fond blanc uni, avec contraste net entre le visage de la personne et l'arrière-plan. Les photos doivent refléter et représenter le teint naturel de la personne.



**Ne correspond pas aux dimensions réelles.
Référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus.**

Une (1) des photos, doit, au verso :

- porter le nom et date de naissance de la personne, et le nom et l'adresse complète du studio de photo;
- porter la date à laquelle la photo a été prise.
- Le photographe peut utiliser une estampille ou inscrire ces renseignements à la main. Les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées.

Appendice C

Instructions médicales

Vous recevrez des instructions médicales précises. Lorsque vous recevrez votre avis d'évaluation, vous recevrez également des formulaires d'examen médical pour vous-même (et pour les personnes à charge qui vous accompagnent), des instructions et une liste des médecins de votre région qui sont autorisés à faire des examens médicaux aux fins d'immigration.

Vous n'êtes pas obligé de subir un examen médical avant de présenter votre demande.